

A l'attention de toutes les personnes majeures habitant la commune de Chalais

Madame, Monsieur,

Dans le courant de l'année 2022, une commission communale « Institution et Population » a été instituée afin de réfléchir à des propositions d'utilisation du Fonds Donation. Dans le cadre de ses travaux, cette commission a proposé de mettre en place un Budget Participatif pour une utilisation partielle de ce Fonds.

Le Budget Participatif est un mécanisme démocratique qui vise à conférer à la communauté un rôle actif dans la gestion des ressources budgétaires, en particulier au niveau local. Il repose sur le principe fondamental de la participation de la population à la prise de décision en matière d'allocation des fonds publics.

Les projets conformes à l'esprit du Budget Participatif doivent contribuer à améliorer ou développer le bien-vivre ensemble. Ils peuvent couvrir un large éventail de domaines, des infrastructures aux liens sociaux en passant par la culture et l'environnement. Ils sont soumis aux principales conditions suivantes :

- Être portés par une association ou société locale reconnue ou au minimum par un collectif de trois personnes habitant ou résidant sur la commune
- Bénéficier de l'implication active des personnes concernées
- Ne pas poursuivre un but lucratif et être accessibles sans restriction à tous les habitants intéressés
- Ne pas générer de dépenses de fonctionnement supplémentaires pour la Commune

Vous trouverez la directive du Budget Participatif ainsi que le descriptif des dossiers portés au vote à l'aide du QR code suivant ou sur notre site Internet (Onglet *Officiel* → *Budget participatif* → *Budget Participatif 2025*) :



La directive ainsi que les dossiers des projets sont également à votre disposition, durant les heures d'ouverture, aux guichets de l'Administration communale de Chalais ainsi qu'auprès de l'Office du tourisme de Vercorin.

Comment voter ?

Ce scrutin ne relevant pas de la loi sur les droits politiques, les modalités du vote diffèrent des scrutins officiels (communaux, cantonaux et fédéraux). **Toute la population résidente et majeure est invitée à y prendre part.**

Sur le bulletin de vote ci-joint, nous vous invitons à signaler votre soutien ☐ OUI, votre désaccord ☐ NON, ou votre absence d'avis ☐ SANS AVIS pour chaque projet en apposant une coche dans l'encadré correspondant. Les projets pour lesquels aucune coche n'aura été apposée seront considérés comme ☐ SANS AVIS.

Le projet obtenant le plus de ☐ OUI bénéficiera du Budget Participatif demandé. Si le projet vainqueur devait ne pas utiliser l'entier du Budget Participatif annuel de CHF 40'000.-, le projet arrivé en deuxième position pourra également être réalisé, pour autant que le solde du budget suffise et ainsi de suite.

Le bulletin de vote ci-joint, unique et individuel, peut être déposé avec l'enveloppe de réexpédition dans la boîte de vote extérieure de l'Administration communale de Chalais ainsi que dans l'urne à votre disposition dans les locaux de l'Office du tourisme de Vercorin jusqu'au vendredi 29 août à 16h00. Vous pouvez également le retourner par voie postale pour la même échéance. Aucun bureau de vote ne sera ouvert pour voter directement à l'urne au terme du scrutin.

Le résultat du vote sera communiqué sur le site Internet de la commune et sur les réseaux le mardi 2 septembre 2025.

Comme pour n'importe quel autre scrutin, n'oubliez pas de signer la feuille de réexpédition.

PARTICIPER, DECIDER, REALISER



En vous souhaitant un très bel été, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente :

Sylvie MASSEREY ANSELIN



Le Secrétaire :

Nicolas DERIVAZ